

Séance du Conseil Municipal du 22 février 2024 à 20h, convocation le 16 février 2024.

Présents : M. GRANNEC, Mme HEMON, M. SITRUK, Mme DEMENNEZ, M. BRULE, M. FRIBOURG, Mme OLSZER, M. LE BRECH, M. CAHET et M ; PEYRE.

Absents excusés : Mme DANIBO (pouvoir donné à Mme OLSZER), Mme LE RAY (pouvoir donné à M. GRANNEC), M. LE NOCHER (pouvoir donné à M SITRUK), Mme PAILLEUX et Mme CHARLES.

DELIBERATION 1 : Rythmes scolaires ; maintien de la semaine de 4 jours pour les années 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

Compte tenu de l'approbation du corps enseignant et du conseil d'école, le conseil municipal approuve à l'unanimité le choix de maintenir le cadre général d'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours pour l'école publique de Brandivy.

DELIBERATION 2 : Autorisation donnée au maire à l'unanimité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de permettre à Mr le Maire d'engager , liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget primitif.

Secrétaire de séance Florence HEMON

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Florence HEMON', written over a horizontal line.

